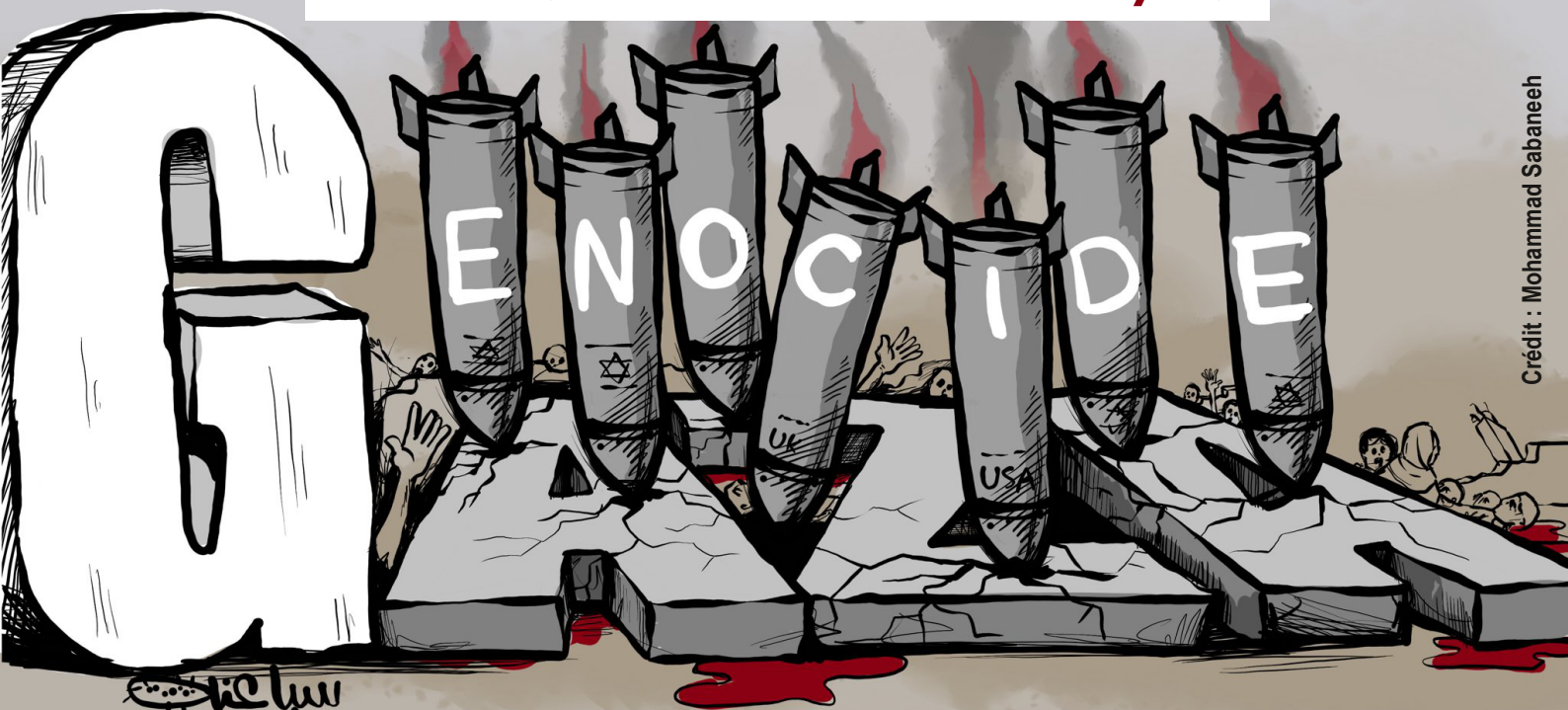


CRIMES DE GUERRE ET CONTRE L'HUMANITÉ D'ISRAËL

REFUSONS LA COMPLICITÉ

DE L'INDUSTRIE D'ARMEMENT FRANÇAISE



Crédit : Mohammad Sabaneeh

Les principales entreprises françaises d'armement sont toutes impliquées dans des partenariats, technologiques et commerciaux, avec une ou plusieurs entreprises israéliennes d'armement.

Alors que les risques de génocide à Gaza sont de plus en plus avérés et que les attaques perpétrées par l'armée en Cisjordanie sont de plus en plus meurtrières et font apparaître les mêmes crimes de guerre et crimes contre l'humanité que ceux commis à Gaza, certaines continuent de livrer du matériel et des composants à usage militaire à Israël. L'État français maintient l'opacité sur les conditions de ventes et de livraisons.

STOP

COOPÉRATION D'ENTREPRISES FRANÇAISES AVEC L'INDUSTRIE MILITAIRE D'ISRAËL
LIVRAISONS D'ARMES ET MATÉRIEL MILITAIRE À ISRAËL



- Airbus** avec **Israël Aerospace Industries / Elbit Systems** : systèmes électroniques embarqués
- Dassault** avec **Israël Aerospace Industries / Elbit Systems / Rafael** : logiciels, avions de reconnaissance et de surveillance
- KNDS-Nexter** avec **Elbit Systems** : munitions
- MBDA** avec **Israël Aerospace Industries / Rafael** : drones suicides - Airbus est actionnaire de cette entreprise
- Safran** avec **Elbit Systems / Rafael** : drones tactiques, gestion numérique de champ de bataille
- Thales** avec **Israël Aerospace Industries / Elbit Systems** : missile Sea Serpent, drone Watchkeeper
- Amefo** : cette société basée en France appartient au groupe israélien Plasan blindage
- PGM** : l'armée israélienne utilise des fusils PGM
- Exxelia** est visé par une plainte pour complicité de crime de guerre (composants retrouvé sur des missiles lancés sur des civils à Gaza)

DES DÉCISIONS DE JUSTICE INTERNATIONALE OBLIGENT LA FRANCE À CESSER DE COLLABORER AVEC LE SYSTÈME MILITAIRE ISRAËLIEN

LES ENTREPRISES FRANÇAISES D'ARMEMENT SONT DESORMAIS DANS L'ILLÉGALITÉ! LA COMPLICITÉ DOIT CESSER !

Cour International de Justice

Décisions janvier et mai 2024 : il existe un risque plausible qu'Israël commette un génocide à Gaza et les États ont la responsabilité de tout faire pour l'empêcher.

Avis de juillet 2024 : l'occupation et la colonisation du Territoire Palestinien sont illégales et elles doivent cesser dans les plus brefs délais.

Assemblée générale de l'ONU

18 septembre 2024 : les États, entre autres obligations, doivent « interdire toute exportation d'armes ou de matériels connexes en direction d'Israël »

La France qui a voté la résolution de l'ONU du 18 septembre 2024 a l'obligation de tout mettre en œuvre pour que les crimes d'Israël envers la population palestinienne cessent.

L'Etat français doit mettre un terme à toute livraison de matériel à usage militaire vers Israël.

Il doit imposer aux entreprises françaises d'armement de cesser leur collaboration avec l'industrie militaire israélienne.

➡ Ecrivez au Président de la République pour lui rappeler les obligations de la France.

➡ Adressez-vous aux parlementaires de votre circonscription pour qu'ils exigent l'action du président de la République et du gouvernement, exigent la transparence sur les exportations françaises de matériels militaires, exercent leur pouvoir de contrôle sur le respect du Traité sur le commerce des armes (TCA) et sur le respect de l'embargo qui doit être appliqué sans délais.

➡ Participez aux actions devant les bureaux et usines de ces entreprises pour exiger des dirigeants l'arrêt de cette complicité, interpellé les salariés et les syndicats, interpellé les actionnaires.

**TOUTES LES
INFOS PRATIQUES
POUR AGIR**

